

## MODULE 1 : CAHIER DES CHARGES

### Objectifs du module

- Accompagner la mise à plat de la problématique du territoire vis-à-vis de la qualité de l'eau pour identifier la demande du commanditaire,
- Prendre en compte les spécificités du territoire et les actions déjà réalisées sur le territoire pour proposer une démarche adaptée, « à la carte »,
- Impliquer les agriculteurs dans la démarche,
- En déduire
  - les polluants cibles et les modules retenus ;
  - les possibilités de développement de partenariat et de mutualisation des données existantes ;
- Au bilan décider avec le commanditaire de la démarche adoptée et des façons de procéder pour atteindre les objectifs (comme par exemple, décider si le réseau hydrographique fonctionnel est identifié par un prestataire mandaté par la collectivité ou par les acteurs locaux (agriculteurs, associations locales de protection de la nature, de pêcheurs, randonneurs ...) dans le cadre d'une démarche participative).

Le module 1 conseille notamment de réaliser :

- Une analyse de l'existant (programmes locaux déjà en place, recensement des données déjà disponibles, de leur accessibilité et ré-utilisation possible, inventaire des zones où agit déjà le commanditaire et de leurs limites ... )
- Un diagnostic des types de productions agricoles présents sur le territoire et de leur organisation : nombre d'agriculteurs concernés et spécificités de leurs productions, répartition des exploitations sur le territoire, groupement d'agriculteurs déjà constitués, structures agricoles de conseil intervenant auprès des agriculteurs
- L'identification des moyens humains et financiers possibles à impliquer, la participation prévue des acteurs locaux, les délais de restitution souhaités pour définir une démarche lisible et appropriée par les acteurs en présence.

### Les étapes abordées dans ce module

1. [Initier la démarche](#)
2. [Démarrer l'étude : la réunion publique, la convention d'engagement, le comité de pilotage](#)
3. [Identifier les données déjà disponibles](#)
4. [Définir le contenu de l'étude et les modules et les modes de réalisation retenus](#)
5. [Organisation de l'animation autour du projet](#)

## Initier la démarche

Objectif :

- Définir avec le commanditaire si la démarche Territ'eau répond à la problématique locale.
- Proposer et expliquer la démarche aux représentants professionnels agricoles du secteur
- Prévoir la tenue d'une réunion publique d'information des différents acteurs locaux et de leurs représentants avec un positionnement préalable du secteur agricole.

### 1.1 Initier la démarche auprès de la collectivité

Source d'informations : Réunion avec le commanditaire, site Internet de présentation de la démarche Territ'eau, 4 pages de présentation.

Méthode : Rencontre avec le commanditaire pour identifier la problématique environnementale de la collectivité et présenter la démarche Territ'eau (objectifs, modes de financement).

### 1.2 Initier la démarche auprès des agriculteurs

Source d'informations : Réunion de l'ensemble des agriculteurs ou de leurs représentants sur le territoire, site Internet de présentation de la démarche Territ'eau, 4 pages de présentation.

Méthode : Proposer la création d'une commission représentative des organisations agricoles rassemblant les représentants professionnels de chaque réseau (syndicats, Cuma, GVA, élus des Chambres d'Agriculture ...). Sur certains territoires, un comité peut déjà exister (Comité Professionnel Agricole dans les structures bassins versants par exemple).

Cette commission permettra de créer un contact préalable avec les agriculteurs pour leur expliquer la démarche pressentie (phase de diagnostic territorial puis phase d'enquête individuelle) et rendre les agriculteurs partie prenante de la démarche.

### 1.3 Préparer la ou les réunions publiques d'information

Source d'informations : réunion avec le commanditaire, lien avec la commission représentative des organisations agricoles.

Méthode : Définir avec le commanditaire :

- le nombre de réunions nécessaires (à l'échelle communale ou du sous bassin versant retenu), les) en fonction de la taille du territoire,
  - la liste des associations présentes sur chaque commune (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations nature et sportives, ...),
  - la tenue et la date d'une ou des réunions publiques d'information des différents acteurs locaux et de leurs représentants,
  - les modes de communication autour de ces réunions (articles de presse, bulletins municipaux ...)
- Répercuter les informations à la commission représentative des organisations agricoles.

## Identifier les données déjà disponibles

**Objectif :**

- Identifier les limites du territoire où le diagnostic pourra être réalisé.
- Regrouper les données déjà disponibles en analysant l'existant (programmes locaux déjà en place ...) et le contexte (structures de conseil intervenant sur le territoire ... ) pour :
  - saisir les dynamiques entre les acteurs, la motivation et implication des agriculteurs, les relations entre le monde agricole, les autres acteurs locaux et le commanditaire.
  - faire l'inventaire des données déjà disponibles, de leur accessibilité et ré-utilisation possible
  - envisager le développement de partenariats et la mutualisation des données existantes.

### 3.1 Identifier les limites administratives de la zone concernée

**Source d'informations :** réunion d'échange avec le commanditaire, cartes de localisation (carte IGN ou IGN SCAN 25, photo aérienne de la zone d'étude ou orthophoto), limites communales, cantonales.

**Méthode :** Lors de l'échange avec le commanditaire, identification de la zone d'action concernée sur la base IGN ou sur photographies aériennes : commune, communauté de communes, syndicat de gestion ...

### 3.2 Recueillir et organiser les données déjà disponibles

**Source d'informations :** réunions d'échange avec le commanditaire, délimitation des cantons, données de la DDA, RGA, Bretagne Eau Pure, Chambres d'Agriculture, Diren, SAGE ..., [Fiche de relevés n° 1.3.2 : « Recueil et organisation des données déjà disponibles »](#).

**Méthode :** Rencontres avec la collectivité pour recenser l'ensemble des documents existants. Identification des données informatiques disponibles et notamment de données SIG éventuellement récoltées. Visite sur le terrain pour une première analyse des milieux.

## Définir le contenu de l'étude, les modules et les modes de réalisation retenus

**Objectif :**

- Présenter au commanditaire et à la structure de pilotage, la démarche Territ'eau et les différents modules pour :
  - définir les polluants à cibler,
  - retenir les modules à réaliser,
  - préciser leur mode de réalisation (participatif ou non, choix des options selon les données disponibles).
  - les articuler avec les programmes et actions existants ou projetés ou les retenir comme préalables à d'autres démarches (aménagement foncier, plans bocagers... ),
  - prévoir les types d'actions envisagées (aménagement, modifications de pratiques, changements de systèmes)

### 4.1 Identifier les modules qui seront retenus

**Source d'informations :** le site Internet de présentation de la démarche Territ'eau, les remarques collectées de la réunion publique d'information, la liste des données déjà disponibles (fiche de relevés n° 1.3.2).

**Méthode :** Présenter le contenu des modules.

En résumé, les modules 1 et 2 sont incontournables et forment un socle commun de diagnostic du territoire. Ils permettent de faire l'inventaire des données que possède déjà le commanditaire (diagnostics ou inventaires pré-existants, compétences SIG disponibles notamment) et le levé des structures du paysage et des surfaces impliquées dans les transferts de polluants pour travailler sur des préconisations d'aménagements (module 6T).

Selon la problématique du territoire, le choix pourra de plus porter sur :

- le module 3 : nitrates,
- le module 4 : produits phytosanitaires,
- le module 5 : phosphore et matières en suspension.
- le module 6 : scénarios et préconisations

Ces modules vont plus loin dans la démarche et préparent la phase action en enquêtant les agriculteurs sur leur exploitation avec les éléments du diagnostic en main (proximité de la ressource en eau sur l'exploitation, zones contribuant au ruissellement, zones humides à préserver). Ils mesurent la pression actuelle pour un polluant donné et sa spatialisation pour proposer des préconisations plus complètes (aménagement (module 6T), changements de pratiques (module 6R) voir changements de systèmes (module 6 S)

### 4.2 Préciser le mode de réalisation des modules : le choix des options et du mode de réalisation

**Source d'informations :** [la fiche de relevés n°1.4.2 a : « Choix des modules et des options »](#), [la fiche de relevés n°1.4.2 b : « Modèle de convention fixant les règles de confidentialité et les conditions d'utilisation des données individuelles issues des actions agricoles »](#).

**Méthode :** Remplir [la fiche de relevés n°1.4.2.a : « Choix des modules et des options »](#) lors d'une réunion avec le commanditaire. Les réponses apportées permettront un choix d'options dans les modules. Proposition d'une convention fixant les règles de confidentialité et les conditions d'utilisation des données individuelles issues des actions agricoles.

### 4.3 Connaître les moyens à impliquer et le calendrier : proposition d'un devis

**Objectifs :**

- Définir et chiffrer les objectifs que souhaite atteindre le commanditaire :
  - quel(s) polluant(s) il souhaite considérer et quels modules ont été retenus,
  - sur quelle portion de territoire,
  - avec quels moyens humains et financiers, pour la partie diagnostic et pour la partie action,
  - avec quels délais,
  - avec quelle participation et appropriation prévues des acteurs locaux.

**Source d'informations :** le site Internet de présentation de la démarche Territ'eau, [la fiche de relevés n° 1.4.2 a « Choix des modules et des options »](#), [la fiche de relevés n°1.4.3 : « Evaluation approximative des temps de levé »](#), la surface du territoire concerné par la démarche.

**Méthode :** Calculer les temps passés en fonction de la surface du territoire à prospecter et de la mise à disposition ou non du commanditaire de moyens cartographiques, proposer un calendrier en fonction de ces paramètres.

## 5.1 Rendre publics les objectifs de l'étude

Source d'informations : convention d'engagement, choix des modules et des options, carte du territoire.

Méthode : Lors d'une 2<sup>ème</sup> réunion publique d'information (à l'échelle communale ou du sous bassin versant retenu), les objectifs de la démarche, les modules et options retenus, le calendrier sont rappelés. Le compte rendu de cette réunion sera validé par le comité de pilotage et expédié à la commission représentative des organisations agricoles. Il pourra également être consultable en mairie

## 5.2 Constituer des groupes de travail dans le cadre d'une démarche participative

Source d'informations : réunion publique, [fiche de relevés n°1.5.2 : « Constitution des groupes de travail »](#), carte IGN et découpage de la zone d'étude en quartiers.

Méthode : Si une option de démarche participative a été choisie.

Avant la réunion : découpage du territoire d'étude en quartiers d'étude d'environ 1000-1500 ha.

Lors de la réunion publique : constitution des petits groupes de 4 à 6 personnes volontaires intéressées pour réaliser les phases de diagnostic prévues dans le module 2 et 4 :

- inventaire du réseau hydrographique fonctionnel
- inventaire des zones humides effectives et qualification / N si le module 4 a été choisi
- classement des parcelles saines (sans excès d'eau) selon leur profondeur dans les zones où P- ETP  $\leq$  300 mm
- inventaire des surfaces contributives aux transferts rapides si le module 3 ou l module 5 ont été choisis

Désignation d'un responsable de groupe.

Attribution à chaque groupe d'un quartier délimité sur la carte.

Proposition de dates pour réaliser la formation nécessaire pour procéder à l'inventaire.

## 5.3 Préparation de la visite aux agriculteurs

Source d'informations : réunion de la commission représentative des organisations agricoles rassemblant les représentants professionnels de chaque réseau, [fiche de relevés n°1.4.2 b : « Modèle de convention fixant les règles de confidentialité et les conditions d'utilisation des données individuelles issues des actions agricoles »](#). Convention d'engagement signée avec la collectivité porteuse du projet.

Méthode : Validation par la commission du planning de réalisation de l'étude en insistant sur la succession d'étapes : phase de diagnostic territorial puis phase d'enquêtes individuelles. Définition du mode de contact avec les agriculteurs et proposition d'une convention fixant les règles de confidentialité et les conditions d'utilisation des données individuelles issues des actions agricoles.

[http://agro-transfert-bretagne.univ-rennes1.fr/Territ\\_Eau/DIAGNOSTIC/Cahier\\_des\\_charges/](http://agro-transfert-bretagne.univ-rennes1.fr/Territ_Eau/DIAGNOSTIC/Cahier_des_charges/)